

Sabrina Moisan, Université de Sherbrooke
Audrey Bélanger, Université de Sherbrooke¹

Histoire de l'Holocauste² et éducation aux droits humains : arrimage réussi au Québec?

Abstract

This article focuses on the twinning of history teaching and human rights education. The case of the Holocaust illustrates the possibilities and limits of such a relationship, in light of the practices implemented in history and citizenship education classes in Quebec. Organized around four axes of analysis, the results show that the teachers privilege above all an awareness to the human rights and a teaching centered on the knowledge of the rights. Similarly, Holocaust education focuses on the Nazi efforts to persecute Jews without explicit references to human rights issues. Both subjects are studied separately in the same sequence.

Keywords

Holocaust, Human rights, History education, Teaching practices.

Une version longue de cet article est disponible sur :
www.alphil.com

MOISAN Sabrina, BÉLANGER Audrey, « Histoire de l'Holocauste et éducation aux droits humains : arrimage réussi au Québec? », in *Didactica Historica* 5/2019, p. 93-101.

L'histoire de l'Holocauste peut-elle contribuer à une formation aux droits humains? Si plusieurs auteurs répondent oui sans hésitation, d'autres rappellent que, pour ce faire, l'enseignement ne peut s'en tenir à l'apprentissage des faits historiques organisés dans un récit univoque. La variété des perspectives des acteurs et des valeurs impliquées, de même que le mécanisme génocidaire ou la négation des droits humains devraient faire l'objet d'une étude systématique³, propice au développement d'une pensée historique capable d'envisager les rapports de pouvoir qui se jouent au passé comme au présent. Dans le programme d'*histoire et éducation à la citoyenneté* de l'école secondaire québécoise, l'étude de l'Holocauste s'inscrit dans une réflexion plus globale sur les luttes pour la reconnaissance des droits et libertés⁴. L'Holocauste y est présenté comme un contre-exemple, en comparaison avec des mouvements sociaux s'opposant à un système d'oppression, c'est-à-dire les mouvements féministes, antiracistes et de décolonisation.

Ce texte s'intéresse aux pratiques d'enseignement de l'histoire de l'Holocauste au Québec et à leur portée pour une éducation aux droits humains.

L'éducation aux droits humains et l'enseignement de l'Holocauste au Québec

L'Holocauste est parmi les sujets historiques les plus souvent associés à l'éducation aux droits humains⁵.

¹ Les auteures tiennent à souligner que les résultats présentés dans ce texte sont issus d'un projet de recherche financé par le Fonds de recherche québécois Société et Culture (FRQSC).

² Nous utilisons le terme « Holocauste » plutôt que « Shoah », car, en Amérique du Nord, ce terme est plus fréquemment utilisé pour décrire le génocide des Juifs par les nazis et leurs collaborateurs lors de la Seconde Guerre mondiale.

³ WOGENSTEIN Sebastian, « Holocaust Education and Human Rights Education Reconsidered: A Response to Anja Mihr », *Journal of Human Rights*, n° 14, 2015, p. 545-553.

⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Programme Histoire et éducation à la citoyenneté*, Québec: 2004.

⁵ Voir entre autres: ECKMANN Monique, « Exploring the relevance of Holocaust education for human rights education », *Prospects*, 40, 2010, p. 7-16; SHIMAN & FERNEKES, « The Holocaust, Human



COUP D'ŒIL SUR...

UN FILM MARQUANT

La liste de Schindler

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, des personnes s'opposent au régime nazi et défendent les droits des Juifs. Lorsque ces personnes sont dénoncées aux autorités, elles sont emprisonnées ou tuées. Plusieurs résistent donc dans l'ombre. C'est le cas d'Oscar Schindler.

Cet industriel d'origine allemande remet aux autorités des camps une liste de prisonniers qu'il fait transférer et travailler dans son usine. La plupart des Juifs qui travaillent pour Schindler sont donc sauvés de l'extermination. En 1993, le cinéaste Steven Spielberg a raconté ces événements dans son film intitulé *La liste de Schindler*.



Référence : LADOUCEUR M., LAPORTE D., *Chrono*, Montréal : Chenelière Éducation, 2016, 2^e édition, p. 224.

Cependant, la manière dont l'apprentissage de l'histoire de l'Holocauste contribue à l'éducation aux droits humains (ÉDH) n'est pas si évidente. Mirh (2015), comme Eckmann (2010), avance que l'enseignement de l'histoire n'est pas le meilleur lieu pour enseigner les droits humains, étant donné qu'il est souvent axé sur l'acquisition des faits du passé, alors que l'ÉDH concerne le présent et la capacité d'agir. Wogenstein (2015) souligne pour sa part que ces critiques véhiculent une vision simpliste de l'enseignement de l'histoire, qui au contraire, pourrait contribuer réellement à une ÉDH, notamment en développant la pensée historique des élèves, en les aidant à mieux comprendre les enjeux des droits humains et les rapports de pouvoir qui s'exerçaient au passé et qui caractérisent encore le présent. Ce débat illustre différentes conceptions de l'enseignement de l'histoire qui s'incarnent d'ailleurs différemment dans les pratiques enseignantes. Il illustre également l'existence de différentes conceptions de l'éducation aux droits humains, qui peut être d'ordre moral (apprendre des leçons), philosophique (réfléchir sur l'universalité de la dignité humaine)

ou politique (comprendre les mécanismes de protection, les leviers d'actions, les rapports de pouvoir en jeu, etc.)⁶.

Bien que le Canada ait signé les conventions internationales pour la promotion de l'éducation aux droits humains, ses moyens d'action sont restreints, car l'enseignement formel est une prérogative provinciale. C'est donc sans la pression explicite des prescriptions internationales que le programme d'histoire de l'école québécoise convoque l'étude de l'histoire de l'Holocauste dans le cadre d'un chapitre portant sur les luttes pour la reconnaissance des libertés et des droits civils au xx^e siècle.

L'éducation aux droits humains prévue dans ce chapitre du programme d'*Histoire et éducation à la citoyenneté* focalise sur la connaissance des droits et les actions menées en vue d'obtenir des droits, sauf pour l'Holocauste, qui y est présenté sous l'angle de la négation des droits des Juifs. Le programme recommande l'étude des éléments de contenu suivants à l'égard de l'Holocauste : compte rendu de la Conférence de Wannsee, 20 janvier 1942 ;

Rights and Democratic citizenship education», *The Social Studies*, 1999, p. 53-62.

⁶ BARTON Keith, «Humans Rights», Manuscrit non publié, (s.d.) 11 pages; TIBBITTS Felisa, «Understanding What We Do: Emerging Models for Human Rights Education», *International Review of Education*, vol. 48, n° 3-4, 2002, p. 159-171.

camp d'Auschwitz; *Mein Kampf* (Adolf Hitler); lois de Nuremberg; *Journal d'Anne Frank*; *La liste de Schindler* (Steven Spielberg); les instructions du Conseil national de la Résistance aux Comités départementaux de Libération, 15 mars 1944⁷. Ces éléments factuels disparates sont sans lien concret avec la question des droits humains et prennent Auschwitz comme symbole primordial de l'Holocauste.

Ces éléments constituent le socle de référence des auteurs de manuels scolaires et des enseignants pour construire la présentation de l'Holocauste⁸. Puisque le programme ne fait pas de lien explicite entre l'Holocauste et la question des droits humains, il est difficile d'évaluer la contribution de ce cours à une éducation aux droits humains sans une étude de terrain.

Méthode de recherche

Les données exploitées dans ce texte ont été recueillies en 2015-2016 dans les classes de

cinq enseignants de 2^e secondaire (élèves de 13-14 ans). Le tableau suivant présente les principaux éléments liés à la méthodologie.

Les enseignant.e.s de l'échantillon ont des pratiques très similaires, organisées dans un cours magistral dialogué dont le contenu notionnel reprend systématiquement les savoirs historiques et conceptuels identifiés dans le programme⁹. Le cahier de l'élève est projeté sur le tableau blanc interactif, alors que l'enseignant.e le complète au fur et à mesure. Selon les études, ce type d'enseignement, dit traditionnel ou d'histoire-récit, domine dans les salles de classe¹⁰. Sur les 60 heures d'observation en classe portant sur le chapitre de reconnaissance des libertés et des droits civils, environ 12 heures ont été consacrées à l'Holocauste, soit entre une et trois leçons par enseignant. L'ensemble des données analysées (entrevues, discours en classe, activités proposées aux élèves en lien avec l'histoire de l'Holocauste) est mobilisé, afin de rendre compte de la manière dont l'Holocauste et l'éducation aux droits humains sont conjugués. De même, les cahiers d'exercices ont été analysés, afin d'identifier les tâches

Tableau 1 : Principaux éléments liés à la méthodologie

Type de recherche	Étude exploratoire, de nature qualitative
Échantillon boule de neige	Cinq enseignant.e.s d'histoire et leurs élèves.
Mode de collecte des données	Observations en classe (60 h) enregistrées et entrevues semi-dirigées (pré et post observations) avec les enseignants.
Données recueillies	Discours, matériel pédagogique (cahiers maison, activités et un cahier d'exercices produit par une maison d'édition).
Type d'analyse	Analyse thématique de contenu retraçant les pratiques (incluant le discours de l'enseignant), mises en place et organisation du contenu du cours.

⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Programme Histoire et éducation à la citoyenneté*, Québec 2004, p. 364.

⁸ HIRSCH Sivane, McANDREW Marie, «The Holocaust in the textbooks and in the History and Citizenship Education program of Québec», *Journal of Educational Media, Memory, and Society*, vol. 6, n° 1, 2014, p. 24-41.

⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Programme Histoire...*

¹⁰ BOUTONNET Vincent, «Typologie des usages des ressources didactiques par des enseignants d'histoire au secondaire», *Revue canadienne de l'éducation*, 38(1), 2015, p. 1-24; MOISAN Sabrina, et al., «Holocaust Education in Quebec: Teachers' Positioning and Practices», *McGill Journal of Education*, 50(2-3), 2015, p. 247-268.

proposées aux élèves portant à la fois sur l'Holocauste et sur les droits humains. Pour cet article, l'objectif est double : situer les pratiques des enseignants sur les axes d'analyse et montrer quel genre de pratique est mis en place pour chacun des axes.

Nous avons construit une grille d'analyse suivant quatre axes, qui se trouvent détaillés dans

le tableau suivant. La première colonne présente les catégories théoriques, alors que celle de droite illustre la catégorie dans le contexte de la classe d'histoire.

Cette grille d'analyse permet de mieux cerner quels types de pratiques d'enseignement sont mis en place pour enseigner l'histoire de l'Holocauste et former aux droits humains.

Tableau 2 : Axes de l'analyse

Axe 1¹¹⁻¹² : Visée privilégiée d'éducation aux droits humains (dans les objectifs des enseignants et leurs pratiques en classe)	
– Sensibilisation (connaître)	– Enseignement axé sur l'apprentissage des droits humains, sur le fait que chacun des élèves a des droits et sur la connaissance des situations de violation des droits.
– Responsabilisation	– Enseignement axé sur la nécessité de rester attentif aux situations de violation des droits humains et d'agir pour leur protection.
– Transformation (agir)	– Enseignement axé sur la compréhension des enjeux de droits humains et sur l'action visant la transformation du monde.
Axe 2 : Savoirs sur les droits humains (dans le discours des enseignants et dans les tâches proposées aux élèves)	
– Savoirs sur les droits	– Ex. : les composantes de la Déclaration universelle sur les droits de l'Homme (DUDH).
– Savoirs sur les situations de violation des droits	– Ex. : la violation des droits des Juifs dans les années 1930-40 (Gouv. Qc, 2004).
– Savoirs sur les mécanismes d'acquisition et de protection des droits humains	– Ex. : étude du rôle des différentes institutions locales, nationales et internationales.

¹¹ L'axe 1 concerne les visées d'éducation aux droits humains inspirées de la pyramide de Tibbits (2002). Elle comporte trois niveaux (sensibilisation, responsabilisation et transformation).

¹² TIBBITTS Felisa, « Understanding What We Do: Emerging Models for Human Rights Education », *International Review of Education*, vol. 48, n° 3-4, 2002, p. 159-171.

Axe 3 : Liens entre l'Holocauste et les droits humains (dans le discours des enseignants et dans les tâches proposées aux élèves)	
– Explicites Des liens clairs sont établis.	– L'enseignant.e établit des liens clairs et formels entre l'Holocauste et les droits humains. – Ex. : les lois de Nuremberg retirent la citoyenneté aux Juifs d'Allemagne, ce qui signifie que ces personnes perdent leurs droits politiques et juridiques.
– Implicites Les liens doivent être inférés par les élèves.	– L'enseignant.e aborde l'Holocauste et des éléments des droits humains, sans faire le rapprochement explicitement. – Ex. : les lois de Nuremberg imposent plusieurs interdits aux Juifs d'Allemagne.
– Aucun lien	– L'enseignant.e demeure dans une description factuelle. – Ex. : en 1935, les lois de Nuremberg sont imposées aux Juifs.
Axe 4 : Savoirs sur l'Holocauste (dans le discours des enseignants et dans les tâches proposées aux élèves)	
– Contexte historique	– Ex. : conjoncture sociale, économique, politique ; idéologies.
– Acteurs (points de vue, actions)	– Ex. : génocidaires, victimes, témoins, résistants, libérateurs.
– Enchaînement causal (quelle intelligibilité)	– Ex. : étapes d'un génocide ou modèle d'explication.
– Comparaison avec d'autres situations passées ou présentes	– Ex. : Holocauste et génocide rwandais ou génocide « culturel » des Premiers peuples au Canada.
– Concepts centraux	– Ex. : génocide ; racisme ; nazisme ; etc.

Résultats

La présentation des résultats porte sur l'ensemble des pratiques observées pour chacun des axes. Des extraits choisis d'entrevues, d'observations en classe ou des cahiers et manuels utilisés illustrent certaines pratiques.

Axe 1 : Quelle visée d'éducation aux droits humains est privilégiée ?

Pour les cinq enseignant.e.s de notre échantillon, la sensibilisation des élèves aux droits humains

constitue l'objectif premier. Ils insistent sur le fait que les élèves ont des droits, que ceux-ci peuvent être bafoués et qu'ils doivent être protégés. Certains voient dans les luttes pour les droits humains une trame de fond du cours d'histoire exprimant une forme de téléologie, puisque le présent est considéré comme l'aboutissement de ces luttes.

Certaines pratiques montrent aussi une tendance à la responsabilisation, alors que la visée de transformation n'a pas été recensée. Les pratiques observées que nous associons à la responsabilisation portent surtout sur les leçons à retenir de

cet événement. La dimension morale prédomine ainsi sur les dimensions philosophiques ou politiques. De même, les pratiques recensées invitent les élèves à réfléchir à leur responsabilité personnelle dans la protection des droits en les questionnant directement : « *D'après toi, quel est le rôle de l'individu dans la défense des droits et des libertés ?* » (Cahier de l'enseignant 2)

De manière générale, les individus, ainsi que les gouvernements ou les institutions internationales, sont présentés comme étant les entités responsables de la protection des droits humains. Toutefois, la dimension individuelle est prédominante.

Axe 2 : Quels savoirs sur les droits humains ?

En cohérence avec une volonté marquée de sensibiliser les élèves aux droits humains, les savoirs abordés sont surtout déclaratifs. Ce sont principalement des informations factuelles sur les droits issus de l'étude de résumés ou d'extraits

de la DUDH. Plusieurs cahiers d'exercices contiennent une activité similaire demandant aux élèves d'associer des situations aux droits qu'ils représentent.

Les réflexions sur ce que signifie l'humanité, sur le sens des droits humains pour la communauté internationale, sur la manière dont les droits humains sont acquis ou bafoués et sur le fonctionnement des mécanismes de protection et d'intervention sont pour ainsi dire absentes.

Axe 3 : Quels liens entre l'Holocauste et les droits humains ?

Les pratiques d'enseignement de l'histoire de l'Holocauste mises en place sont très peu axées sur les enjeux des droits humains. L'Holocauste apparaît comme un exemple de ce qui peut se produire lorsque les droits humains sont bafoués, mais les processus d'octroi, de protection et de défense des droits humains sont quasi absents. Les conséquences des mesures anti-juives sur leurs victimes sont aussi éludées.

2. Précise la date de chacun des événements suivants. Puis, numérote-les selon un ordre chronologique.

Événement	Date	Ordre
a) Adoption des lois de Nuremberg		
b) Pillage des magasins juifs		
c) Début de la planification du génocide des Juifs par les Nazis		
d) Prise du pouvoir par Hitler en Allemagne		
e) Réalisation du film <i>La liste de Schindler</i> par Steven Spielberg		
f) Interdiction pour les médecins juifs de soigner des non-Juifs		
g) Fin de la Seconde Guerre mondiale		

3. Coche les mesures que le gouvernement nazi adopte pour nier les libertés et les droits civils des Juifs.

Censure et propagande

Lois racistes

Extermination

Référence : LADOUCEUR M. et LAPORTE D., *Chrono*, Montréal : Chenelière Éducation, 2016, 2^e édition, p. 225.

Le chapitre du programme scolaire présente l'Holocauste sous l'angle de la « négation des droits des Juifs », mais identifie des savoirs historiques centrés sur les génocidaires. Les leçons observées vont dans le même sens. Les enseignants comme leurs cahiers d'exercices parlent de ce qui est « interdit aux Juifs », des « abus » dont ils sont victimes, de la « répression » à leur endroit, de leur « exclusion ». On souligne ce que les Juifs n'ont plus le droit de faire, mais le lien avec des droits humains spécifiques est rarement explicite. Le cas des lois de Nuremberg est particulièrement parlant à cet égard. C'est peut-être l'objet d'étude le plus facile à lier avec une éducation aux droits humains, pourtant aucun enseignant n'a fait de liens explicites entre ces lois et leurs conséquences sur les droits humains touchés. Cet extrait sur les camps de la mort est particulièrement parlant quant à l'insistance sur les moyens pris par les nazis pour bafouer les droits de leurs victimes sans pour autant s'arrêter sur ces droits :

« Travailler 10-12-16 h à faire du fer pour le chemin de fer. [...] Quand ils étaient trop affaiblis pour faire des rails, on les enlignait, on les exterminait. Un moment donné, ça coûtait trop cher de balles. On a trouvé d'autres moyens pour les exterminer et c'étaient les chambres à gaz. Ils allaient à la douche et [dans] la douche c'était du gaz qu'on envoyait. [...] Ensuite, on les entassait dans des fosses communes. On leur faisait creuser leur propre trou. Un moment donné, les fosses communes sont devenues trop pleines, on ne savait plus quoi faire. Imaginez 6 millions de personnes, c'est la population presque entière du Québec. 6 millions de personnes, ça fait des corps à se débarrasser. [...] Encore, on manque de place. On a ensuite trouvé les fours crématoires. On les met dans les fours et on les brûle. Incinérés. » (Enseignante 1)

Dans toutes les séquences observées, l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste ne donne aucune place pour une réflexion plus approfondie sur les droits humains. Les savoirs historiques sont envisagés comme des objets de savoir en eux-mêmes. Le récit est focalisé sur les nazis, les outils qu'ils se sont donnés pour accomplir leur projet,

les obstacles (ex. disposer des corps) qu'ils ont rencontrés en cours de route. Jamais l'impact des mesures anti-juives sur les droits fondamentaux des victimes n'est pris en compte.

Axe 4 : Quelle éducation à l'histoire de l'Holocauste ?

Les classes d'histoire observées dans cette enquête donnent à voir un enseignement « traditionnel » de l'histoire, où le savoir est présenté par l'enseignant, de manière plutôt descriptive et transmissive. L'étude est centrée sur le contexte historique de l'entre-deux-guerres, sur les causes de la Seconde Guerre mondiale et son déroulement, sur l'idéologie nazie, sa propagande et le processus génocidaire, sans qu'il soit ainsi nommé. Le cours est focalisé sur la Seconde Guerre mondiale, son déroulement et sur les nazis, ceux qui bafouent les droits, plutôt que sur ceux qui perdent ou sur ceux qui tentent de les protéger. Au terme de ce chapitre, les élèves auront vu dans quel contexte est survenu l'Holocauste et les moyens qui ont été mis en place pour mettre fin aux jours de millions de personnes.

Les victimes et leur perspective sont ainsi muettes. Un seul enseignant.e pose la question : « *C'est quoi un Juif?* » et y répond ainsi : « *Être juif, c'est une religion. C'est croire au judaïsme.* » (Enseignant 5) Ce résultat ne reflète pas les pratiques recensées en Europe, où elles seraient surtout centrées sur le développement d'une empathie pour les victimes¹³.

Discussion

Dans les séquences d'enseignement observées et le matériel pédagogique analysé, la comparaison entre le passé et le présent se fait surtout lors de l'étude de la liste des droits humains énoncés dans la DUDH et très rarement lors de l'étude de l'Holocauste. Ainsi, la formation aux droits humains qui en résulte est indépendante de l'étude

¹³ MIHR Anja, « Why Holocaust Education Is Not Always Human Rights Education », *Journal of Human Rights*, n° 14, 2015, p. 525-544.

de l'histoire. Par ailleurs, les droits humains sont plus considérés comme des objets d'apprentissage ou des éléments factuels que comme des outils d'analyse. Ce constat nous permet d'affirmer que ces pratiques portent davantage sur la sensibilisation aux droits humains. La dimension morale domine sur les dimensions philosophiques et politiques¹⁴.

La formation historique résultant des cours sur l'histoire de l'Holocauste demeure quant à elle centrée sur les événements du passé, en ce sens que les savoirs historiques sont enchâssés dans une chaîne de causalités qui explique une partie du déroulement de l'Holocauste – soit les actions des génocidaires, sans que la dimension universelle et contemporaine de l'événement soit explorée. Les élèves savent ainsi que la négation des droits humains est susceptible de mener à une catastrophe, mais demeurent démunis de clés de compréhension devant une autre situation génocidaire ou de négation des droits. Ils n'ont pas vu l'organisation de la résistance ni les moyens de prévention possibles. En fait, l'Holocauste semble s'insérer dans un grand récit linéaire du xx^e siècle organisé autour des luttes pour les droits humains. Il est l'événement pivot, qui fait prendre conscience au monde de l'importance des droits.

¹⁴ BARTON Keith, « Humans Rights »...

À la lumière de ces constats, il y a lieu de se questionner sur ce que gagnent l'apprentissage de l'éducation historique et l'éducation aux droits humains à être inscrits dans un même cours. Si le potentiel de mener de front ces deux types de formation dans leur version émancipatrice existe réellement, il semble que les programmes d'études devraient être plus explicites en ce sens, afin de mieux soutenir les enseignants.

Conclusion

Loin de clore le débat sur la pertinence de joindre l'éducation aux droits humains et l'éducation historique, cette enquête permet surtout de cibler les obstacles à cet arrimage. Les prescriptions officielles floues ou mal pensées en sont un, mais la pérennité de certaines pratiques telles que l'enseignement magistral de l'histoire centré sur un récit univoque, ainsi qu'une tendance à croire que la simple connaissance des faits ou des droits permettrait de comprendre le passé et de créer un rapport avec ce dernier¹⁵, en sont d'autres.

¹⁵ BARTON Keith C, LEVSTIK Linda S., « History », in ARTHUR James, DAVIES Ian, HAHN Carole (éd.), *The Sage handbook of education for citizenship and democracy*, London: Sage United Kingdom, 2008, p. 355-375.

Les auteures

Sabrina Moisan est professeure agrégée de didactique de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté à l'Université de Sherbrooke. Ses travaux portent sur l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste et des sujets sensibles (finalités, pratiques, apprentissages) et sur l'enseignement de l'histoire dite nationale dans les sociétés pluralistes (tensions entre reconnaissance et mémoire collective dominante).

Sabrina.Moisan@USherbrooke.ca

<https://www.usherbrooke.ca/pedagogie/notre-equipe/ped/moisan-sabrina/>

Audrey Bélanger est enseignante au secondaire de formation. Actuellement, elle est chargée de cours et étudiante au doctorat en éducation à l'Université de Sherbrooke. Dans ses recherches, le roman historique évoquant l'Holocauste est l'un des outils d'enseignement privilégiés afin de permettre aux élèves de développer à la fois leur compétence de lecteur et leur mode de pensée historien.

Audrey.Belanger2@USherbrooke.ca

<https://www.usherbrooke.ca/creas/equipe/etudiants/belanger-audrey/>

Résumé

Cet article s'intéresse au jumelage de l'enseignement de l'histoire et de l'éducation aux droits humains. Le cas de l'Holocauste permet d'illustrer les possibilités et les limites d'un tel arrimage, à la lumière des pratiques mises en place dans des classes d'histoire et d'éducation à la citoyenneté du Québec. Organisés autour de quatre axes d'analyse, les résultats montrent que les enseignants privilégient avant tout une sensibilisation aux droits humains et un enseignement centré sur la connaissance des droits. De même, l'enseignement de l'Holocauste est centré sur les moyens pris par les nazis pour persécuter les Juifs sans références explicites aux enjeux de droits humains. Les deux sujets sont étudiés en vase clos.

Mots-clés

Holocauste, Droits humains, Enseignement de l'histoire, Pratiques d'enseignement.